— HEAD Genève	**Master of arts HES-SO en arts visuels** ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **Orientations CCC, TRANS, Work.Master** **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023 - 2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels, orientations CCC, TRANS, Work.Master
Titre du module	**Pratiques et recherches 1 – préparation à la Master Thesis**
Type de module	Module d'approfondissement individuel – Module obligatoire*
Code	AC 12.12
Type de formation	Master
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	semestre M1
Lieu	HEAD-Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Formuler un projet artistique, en définir les grandes lignes en l'inscrivant dans un horizon problématique déterminé. Être en mesure d'identifier les questions liées aux modules de la Master Thesis, d'amorcer une recherche, d'expérimenter et de collecter les archives et documents nécessaires à l'élaboration des phases suivantes du travail de mémoire et de projets artistiques.
Contenu et formes d'enseignement	Dans la phase préparatoire de la Master Thesis, la poursuite du travail se fait en vue de la réalisation du projet de recherche artistique. Il s'appuie sur des cours séminaires de méthodologie de rédaction ainsi que sur des séances de tutorat individuelles ou collectives pour le suivi du mémoire.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité aux cours et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique). Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Les équipes enseignantes des orientations
Responsable-x-s du module	Federica Martini, Marianne Guarino-Huet, Olivier Desvoignes, Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet.
Descriptif validé le	29.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.